

Ofi Invest Actions Japon Afer

Génération Actions Japon

FR001400RZN3

31/10/2025

Commercialisé en FR

Étoiles Six Financial Information⁽²⁾

Actions Japon - général



▶ Actif net du fonds	825,05 M€
▶ Actif net de la part	2,50 M€
▶ Valeur liquidative	115,02 €
	Fonds Indice
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	4,95% 3,64%



Gérants



Jean-François
Chambon



Julien Rolland

Les équipes sont susceptibles d'évoluer



Profil de risque⁽³⁾



Durée de placement

5 ans



SFDR⁽³⁾ Article 8

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG ⁽³⁾	6,3	6,1
▶ Couverture note ESG	99,8%	97,7%

Orientation de gestion

Le FCP vise à offrir une performance en rapport avec l'évolution du marché des actions japonaises pour capter les potentialités financières de l'économie japonaise.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
15/11/2024

Date de lancement de la part
15/11/2024

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
FCP

Classification AMF
Actions internationales

Affectation du résultat
Capitalisation et/ou distribution

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
OIEAJAG FP

Publication des VL
www.afer.fr

Frais de gestion maximum TTC
0,40%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
0,40%

Indice de référence
Topix

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. (2)Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest Asset Management • 127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux • France • Tél. : +33 (0)1 40 68 17 17 • www.ofi-invest-am.com • Société de gestion de portefeuille • S.A. à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros • RCS Nanterre 384 940 342 • APE 6630 Z • Agrément AMF n° GP 92012 • FR 51384940342 • CONTACT : Département commercial • 01 40 68 17 17 • service.client@ofi-invest.com

Ofi Invest Actions Japon Afer Génération Actions Japon

FRO01400RZN3

31/10/2025


 Structure du
portefeuille

► Répartition sectorielle⁽⁴⁾

En %	Fonds	Indice
ELECTRIC APPLIANCES	22,4	19,1
BANKS	11,3	9,3
INFORMATION & COMMUNICATION	8,6	8,3
TRANSPORTATION EQUIPMENT	6,8	6,8
MACHINERY	6,0	6,5
RETAIL TRADE	4,0	4,4
CHEMICALS	3,5	4,5
FOODS	3,5	2,8
REAL ESTATE	3,1	1,7
OTHER PRODUCTS	2,8	2,9
LAND TRANSPORTATION	2,7	2,2
PHARMACEUTICAL	2,5	3,5
WHOLESALE TRADE	2,3	7,2
SERVICES	2,2	3,6
INSURANCE	2,0	3,0
ELECTRIC POWER & GAS	1,8	1,3
PRECISION INSTRUMENTS	1,7	2,0
CONSTRUCTION	1,5	2,4
MARINE TRANSPORTATION	1,3	0,5
SECURITIES & COMMODITY FUTURES	0,8	0,9
IRON & STEEL	0,8	0,8
Autres secteurs	3,0	6,3
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	5,4	-

► Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

En %		
●	TOYOTA MOTOR CORP	4,5
JP	TRANSPORTATION EQUIPMENT	
●	HITACHI LTD	4,1
JP	ELECTRIC APPLIANCES	
●	SONY GROUP CORP	4,0
JP	ELECTRIC APPLIANCES	
●	MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GRO	3,8
JP	BANKS	
●	SOFTBANK GROUP CORP	3,6
JP	INFORMATION & COMMUNICATION	

► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
Japon	94,6	100,0
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	5,4	-

► Répartition par capitalisation (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	Fonds
Petites capitalisations (< 500 M€)	0,2
Moyennes capitalisations (500 M€-10 Mds€)	10,3
Grandes capitalisations (> 10 Mds€)	89,5

► Profil / Chiffres clés

Nombre d'actions	105
Taux d'exposition actions (%)	95,7

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

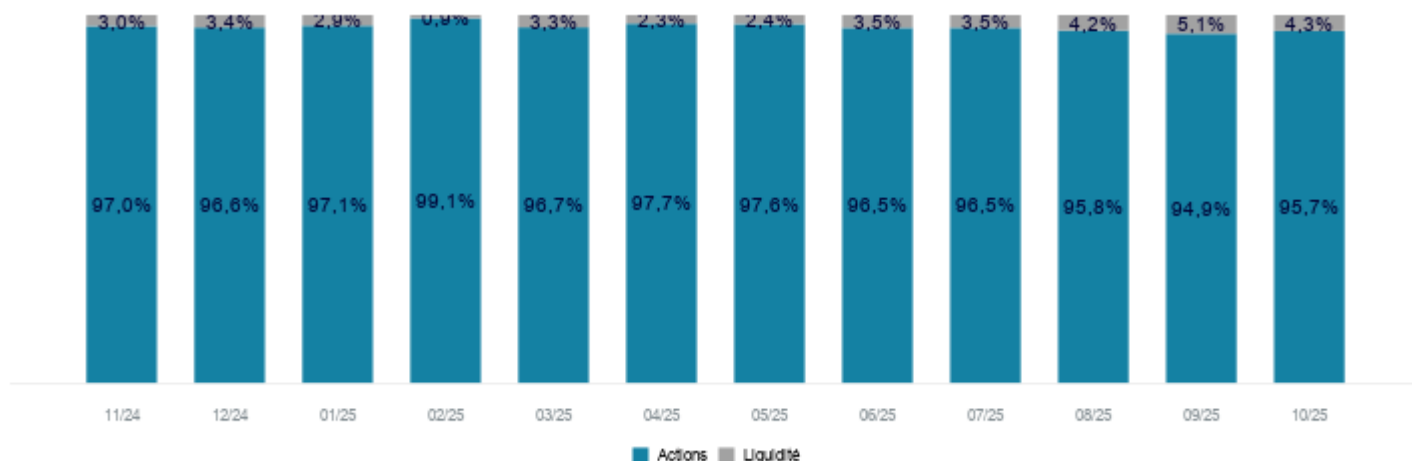
Ofi Invest Actions Japon Afer Génération Actions Japon

FRO01400RZN3

31/10/2025


 Structure du
portefeuille

Allocation historique sur 1 an glissant



Principales surpondérations

NOM	Secteur	Actif	Surpondération
SANRIO CO LTD	Produits et services de consommation	0,9%	0,8%
MITSUI FUDOSAN CO LTD	Immobilier	1,1%	0,7%
NABTESCO CORPORATION	Biens et services industriels	0,7%	0,6%
MITSUBISHI ESTATE CO LTD	Immobilier	1,0%	0,6%
OSAKA GAS CO LTD	Services aux collectivités	0,7%	0,6%

Principales sous-pondérations⁽⁴⁾

NOM	Secteur	Actif	Sous-pondération
MARUBENI CORP	Biens et services industriels	0,0%	-0,6%
JAPAN TOBACCO INC	Autres	0,0%	-0,7%
MITSUI & CO LTD	Biens et services industriels	0,0%	-1,2%
ITOCHU CORPORATION	Biens et services industriels	0,0%	-1,3%
MITSUBISHI CORPORATION	Autres	0,0%	-1,6%

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

Ofi Invest Actions Japon Afer Génération

Actions Japon

FRO01400RZN3

31/10/2025



► Commentaire de gestion

Dans le cadre de la gestion du fonds, nous demeurons exposés aux compagnies qui possèdent une marque forte et dont la stratégie est orientée vers les marchés asiatiques voisins en forte croissance. Nous misons également sur des thématiques domestiques telles que le Tourisme et la Santé, mais aussi sur des thématiques de long terme centrées sur la classe moyenne asiatique et la robotisation. Komatsu, le géant japonais des engins de construction, cherche à limiter l'impact des tarifs douaniers américains en augmentant ses prix en Amérique du Nord. Selon le directeur financier Takeshi Horikoshi, la hausse moyenne de 4% appliquée depuis août permettra d'absorber environ 13 milliards de yens (88 millions USD) de coûts supplémentaires d'ici mars 2026. Néanmoins, l'impact direct des tarifs sur le résultat opérationnel est estimé à 75 milliards de yens, auquel s'ajouteraient 15,8 milliards liés à une baisse de la demande, sans compter l'effet positif des hausses de prix. Komatsu reste confiant, estimant que ses concurrents américains comme Caterpillar subissent les mêmes contraintes. L'entreprise réorganise ses chaînes logistiques pour limiter l'exposition : elle privilégie désormais des expéditions directes du Japon vers le Canada et l'Amérique latine, au lieu de transiter par les États-Unis. Elle envisage également d'élargir le recours au "cross-sourcing" entre ses différents sites mondiaux. Les ventes d'équipements miniers en Amérique latine sont plus dynamiques que prévu, avec un objectif initial de 659,7 milliards de yens (-23,9 milliards vs l'an dernier), mais désormais susceptibles de dépasser cette prévision. Cette tendance positive soutient aussi les activités de maintenance. À l'inverse, la baisse des prix du charbon pénalise l'Indonésie, et l'Amérique du Nord enregistre des ventes en repli de 13%, liées surtout à des retards de livraisons. La faiblesse du yen constitue un atout majeur : chaque dépréciation de 1 yen face au dollar accroît le bénéfice opérationnel de 4,3 milliards de yens. Avec un taux moyen de 146 yens/dollar (vs 135 prévu), l'effet négatif anticipé de 133 milliards sera réduit. Komatsu table toutefois sur un bénéfice net consolidé de 309 milliards de yens (-30%), inférieur aux attentes du consensus QUICK qui prévoit 360,1 milliards (+17%).

Ofi Invest Actions Japon Afer Génération

Actions Japon

FR001400RZN3

31/10/2025

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	05/12/2005
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	Deloitte & Associés (Paris)
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+1
Investissement min. initial	Néant
Investissement min. ultérieur	Néant
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

Ofi Invest Actions Japon Afer Génération Actions Japon

FRO01400RZN3

31/10/2025

Glossaire

ALPHA	L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.	BETA	Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.	DÉLAI DE RECouvreMENT	Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.
SFDR	La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.	SRI	Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.	SRRI	Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
PERTE MAXIMALE	La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.	RATIO D'INFORMATION	Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.	RATIO DE SHARPE	Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.
TRACKING ERROR	L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.	VOLATILITE	La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.		

Ofi Invest Actions Japon Afer Génération

Actions Japon

FRO01400RZN3

31/10/2025

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.